

Commune de Sainte-Gemme

Procès-verbal du Conseil du vendredi 23 juillet 2021

L'an Deux Mil vingt et un, le vingt-trois juillet à seize heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Louis MARCQ, Maire.

Présents : Jean-Louis Marcq, Ourdia Girouard, Philippe Vénuat, Erwann Le Men, Emilie Bergeret, Rey Guidet, Sophie Rapaud, Jean-Loup Fortin.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Erwann Le Men

Ouverture de la séance à : 16h41

Validation du PV du 26 mai 2021 :

Le Procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 a été validé à l'unanimité et il a été procédé à sa signature.

1-Résultat de l'enquête publique relative à l'aliénation et la création d'une partie du chemin de

L'étang Vieux

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-gemme, en date du 7 mai 2021, décidant de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux.

Vu l'enquête publique qui s'est tenue dans la commune de Sainte-Gemme, du 14 juin 2021 au 28 juin 2021.

Vu les observations présentées et les conclusions favorables de Monsieur Bourroux Commissaire Enquêteur,

Vu le Code de la voirie communale.

Considérant qu'aucune observation contradictoire n'a été formulée et que Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Considérant que la procédure prescrite, notamment par le code de la voirie communale a été respecté.

Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé au bornage du dit chemin en conformité avec le cadastre et les parcelles attenantes rétrocédées aux propriétaires riverains et procéder à la régularisation de celle-ci sur le plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte par 9 voix pour

DECIDE :

- De faire procéder à la régularisation du tracé de ce chemin rural du Chausse à l'Etang Neuf

Questions diverses :

- Aménagement de la place de l'Eglise, un document récapitulatif des choix de chacun à été reporté sur un plan réalisé par un géomètre afin que chacun puisse donner son avis.
- Une réunion de travail sera programmé dans la deuxième quinzaine d'Août.
- Le Maire a présenté le modèle d'invitation pour le 30 Août, un conseil Municipal sera programmé avant le 15 septembre ;

Clôture de séance : 18H00

Vu et vérifié par le secrétaire pour être affiché à la porte de la mairie le